

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal **35**  
Présents à la séance **35**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le **13 MARS 2024**  
et de la publication le **13 MARS 2024**  
Le Maire,

Conseil Municipal du 11 Mars 2024

**N° DCM : 2024-118-01S**

**Objet :**

ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC, M. BRAND.

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2024-118**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-6 et suivants et R123-7 et suivants,

VU le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

VU le décret n° 2000-6 du 4 Janvier 2000 modifiant le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 notamment sur la composition des Conseils d'Administration,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-109 en date du 15 juin 2020,

VU le rapport n° 2024-118 présenté en commission plénière du 4 mars 2024,

CONSIDERANT que par délibération n° 2020-109 en date du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé à 17 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS et a procédé à l'élection des 8 représentants de la Ville au Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que Madame BINIEK NANTEUIL a ainsi été désignée membre du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS ;

CONSIDERANT la démission de Madame BINIEK NANTEUIL de ses fonctions de conseillère municipale, ce qui engendre de fait sa démission du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Madame BINIEK NANTEUIL, élu démissionnaire, et de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Article Unique : **Madame Lucie ASTIC** est élue comme représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées,

Céline GAULPIER

Le Maire,

Olivier TRAYAUX

